



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres dont le
Conseil
Municipal doit être composé : 43
Nombre de Conseillers en
exercice : 43
Nombre de Conseillers présents
à la séance : 40

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 26 juin 2019

OBJET :

DE-19-06-1-07) BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2019 : BUDGET PRINCIPAL

L'an deux mille dix-neuf, le mercredi vingt-six juin à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par Madame le Maire le jeudi 13 juin 2019 conformément au Code général des collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT-ALBANEL, Maire.

Présents : Mme LIBERT-ALBANEL, Mme LE BIDEAU, M. DENHEZ, Mme MARTIN Céline, M. BENSOUSSAN, M. PANNETIER, Mme SÉGURET, M. LEBEAU, Mme VOISIN, M. BOISSIERE, M. WALCH, Mme LOCQUEVILLE, M. MALÉ, Mme COUSTEIX, Mme KISILAK, M. MOTTE, M. BELLELLE, Mme GAUVAIN, M. LOUVIGNÉ, Mme KAMINSKA, Mme TOP, Mme VALVERDE, M. BONAVENTURE, M. CHARDON, M. SERFATI, M. TOURNE, Mme MARTIN Elsa, M. DIAKONOFF, M. BEAUFRÈRE, M. DIARRA, M. MANSOZ, Mme MOULY, M. PITAVY, Mme ROSSIGNOL, Mme MAFFRE-BOUCLET, Mme HAUCHEMAILLE, M. STEIN, Mme LE CALVEZ, Mme COMBE, Mme POMMIER.

Absents excusés : Mme DUPRÉ (pouvoir à Mme LE BIDEAU), M. BAUMIÉ (pouvoir à M. BONAVENTURE), M. LAFON (pouvoir à Mme LIBERT-ALBANEL).

Absents : .

Secrétaire de séance : M. MALÉ

Le Conseil...

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2312-1 et L.2312-2 ;

Vu le budget primitif de la Ville pour l'exercice 2019 ;

Vu le compte administratif de la Ville pour l'exercice 2018 ;

Vu le projet de budget supplémentaire pour l'exercice 2019 de la Ville ;

Après avis de la commission Finances municipales et performance de l'action publique du 17 juin 2019,

D É L I B È R E

à la majorité (6 abstention(s) : MMe MAFFRE-BOUCLET, HAUCHEMAILLE, LE CALVEZ, COMBE, POMMIER, M. STEIN,,)

ARTICLE UNIQUE : Approuve le budget supplémentaire pour l'exercice 2019, annexé à la présente délibération, qui s'équilibre, en recettes et en dépenses, à la somme de 17 488 170 ,38 € pour le budget principal de la Ville.

Pour extrait conforme,

Le Maire

Signé